

**COSSACK**Version 1 / B  
102000011401

1/8

Date de révision: 30.11.2009

Date d'impression: 30.11.2009

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	COSSACK
Code du produit (UVP)	06326684
Utilisation	Herbicide
Société	Bayer CropScience SA-NV J.E. Mommaertsiaan 14 1831 Diegem (Machelen) Belgique
Téléphone	+32(0)2/535 63 11 (8:00h à 17:00h)
Téléfax	+32(0)2/534 35 76
Service responsable	E-mail : Daniel.Goovaerts@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+32(0)35/403 070 (après 17:00h et avant 8:00h)
Centre Anti-Poison	Bayer Antwerpen NV +32(0)70/245 245

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Risque de lésions oculaires graves.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Granulés à disperser dans l'eau (WG)

Mésosulfuron-méthyl 3%, Iodosulfuron-méthyl sodium 3%, Méfenpyr-diéthyl 9 %

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Mésosulfuron-méthyl	208465-21-8	N	R50/53	3,00
Iodosulfuron-méthyl-sodium	144550-36-7	N	R50/53	3,00
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5 265-198-5	Xn, N	R51/53, R65, R66	>= 15,00
Polymère aromatique sulfoné, sel de sodium		Xi	R36/38	>= 10,00
Ether de polyglycol	345642-79-7	Xi, N	R38, R41, R43, R51/53	>= 5,00

Le texte intégral des phrases R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.



## COSSACK

Version 1 / B  
102000011401

2/8

Date de révision: 30.11.2009

Date d'impression: 30.11.2009

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Inhalation

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Amener la victime à l'air libre.

#### Contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### Ingestion

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Avis aux médecins

#### Symptômes

Local: Irritation, Systémique : Aucun symptôme connu à ce jour.

#### Traitement

Traitement initial : symptomatique.

En cas d'ingestion de quantités importantes, prenez les mesures suivantes :

En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

Surveiller la numération globulaire, les paramètres rénaux et hépatiques.

Élimination par dialyse (contrainte diurèse alcaline).

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée

Mousse

Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

#### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :

Oxyde de carbone (CO)

oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

Oxydes de soufre

Acide chlorhydrique (HCl)

Acide iodhydrique (HI)

Cyanures

#### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.



## COSSACK

Version 1 / B  
102000011401

3/8

Date de révision: 30.11.2009  
Date d'impression: 30.11.2009

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

#### Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### Méthodes de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Éviter toute formation de poussière.

#### Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.  
Éviter la formation de poussière.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Éviter la formation de poussières par frictions de granulés.

#### Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur original.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tolérance de température	min.	max.
	0 °C	30 °C

Matériau approprié

Film alu composé (épaisseur Alu min 0,007 mm)  
Bidons co-extrudé avec une couche barrière en EVOH à l'intérieur  
Bidons co-extrudé avec une couche barrière en Polyamid (PA) à l'intérieur

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de
-------------------------	--

**COSSACK**Version 1 / B  
102000011401

4/8

Date de révision: 30.11.2009

Date d'impression: 30.11.2009

réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 5. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Mesures de protection	Ne pas respirer les poussières. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme	granulé dispersible dans l'eau
Couleur	brun
Odeur	aromatique

**Données de sécurité**

pH	8,5 - 10,0 à 1 % (23 °C)
Température d'auto-inflammabilité	> 408 °C
Masse volumique apparente	env. 672 - 788 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau	dispersable
Sensibilité aux chocs	non sensible aux chocs
Indice de combustion	IC2 Inflammation brève, sans extension
Explosivité	Non-explosif. 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113
Teneur en poussières	pratiquement sans poussières

**COSSACK**Version 1 / B  
102000011401

5/8

Date de révision: 30.11.2009

Date d'impression: 30.11.2009

---

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.  
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (rat) > 3,25 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Concentration atmosphérique maximale atteinte.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (rat) > 5.000 mg/kg

Irritation de la peau Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)

Irritation des yeux Irritation sévère des yeux. (lapin)

Sensibilisation Non sensibilisant. (cochon d'Inde)  
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

## Information supplémentaire

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

---

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)) 7,5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les daphnies CE50 (Puce aquatique (*Daphnia magna*)) 13,1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata*) > 3,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

**Information supplémentaire sur l'écologie**

## Information écologique supplémentaire

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

---

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**COSSACK**Version 1 / B  
102000011401

6/8

Date de révision: 30.11.2009  
Date d'impression: 30.11.2009**Emballages contaminés**

Réipients à rincer 3 fois.  
Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.  
L' emballage rincé peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.  
Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	<b>3077</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (IODOSULFURON-METHYL-SODIUM, MESOSULFURON-METHYL, SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE) MELANGE)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG**

Numéro ONU	<b>3077</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (IODOSULFURON-METHYL SODIUM, MESOSULFURON-METHYL, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC MIXTURE)

**IATA**

Numéro ONU	<b>3077</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (IODOSULFURON-METHYL SODIUM, MESOSULFURON-METHYL, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC MIXTURE )

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

**COSSACK**Version 1 / B  
102000011401

7/8

Date de révision: 30.11.2009

Date d'impression: 30.11.2009

## Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Mésosulfuron-méthyl
- Iodosulfuron-méthyl-sodium

## Symbole(s)

Xi	Irritant
N	Dangereux pour l'environnement

## Phrase(s) R

R41	Risque de lésions oculaires graves.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## Phrase(s) S

S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**Classification et étiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :**

## Symbole(s)

Xi	Irritant
N	Dangereux pour l'environnement

## Phrase(s) R

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## Phrase(s) S

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).
SPe 3	Pour protéger [les organismes aquatiques/les plantes non cibles/les arthropodes non cibles/les insectes], respecter une zone non traitée de (distance à préciser) par rapport à [la zone non cultivée adjacente/aux points d'eau].
SPe 1	Pour protéger (les eaux souterraines/les organismes du sol), ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant (préciser la substance ou la famille de substances selon le cas) plus de (fréquence à préciser).



**COSSACK**

Version 1 / B  
102000011401

8/8

Date de révision: 30.11.2009  
Date d'impression: 30.11.2009

**Etiquetage exceptionnel**

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Contient polyglycol ether. Peut déclencher une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Classement OMS : III (Peu dangereux)

**Législation nationale**

Numéro d'agrément / Belgique 9449/B

Numéro d'agrément (G.D. Luxembourg) L01749-017

Classe de toxicité (Belgique) B

**16. AUTRES DONNÉES**

**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

- |        |  |
|--------|--|
| R36/38 | Irritant pour les yeux et la peau.   |
| R38    | Irritant pour la peau.   |
| R41    | Risque de lésions oculaires graves.  |
| R43    | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.   |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.      |
| R65    | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.   |
| R66    | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.   |

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.